

commune de

Ballé

Bulletin Municipal - Août 2021



Sommaire

Vie Municipale

Le Mot du Maire	3
Délibérations	4 - 12

Vie Associative

ALSH	13
ADOGEC - APEL	14
Travaux école	15
L'APEL, à quoi ça sert ?	16
Salle de sports	17
FA MI RE	17
USBJ	18 - 19
Club de l'Amitié	20
Médiathèque	20
UNC	21

Infos Diverses

Rubrique Historique	22
Classes 0 et 1	23

Maison de Santé

Médecins

Fanny SEILHEAN
Morgan GENDRON
02 99 97 61 91

Infirmières

Sophie BACQUET
Laetitia LECORGNE
02 99 97 67 28

Anita JOUAN
Fanny COQUELIN
Marie MONTHORIN-COLLERAI
02 99 97 90 28

Kinésithérapeutes

Romuald BALLUAIS
Ludovic FEUVRIER
02 99 99 74 40

Orthophoniste

Catherine PEQUIGNOT
02 99 98 65 32

Podologue / Pédicure

Rachel HAMARD-BOULANGER
02 99 74 75 79

Diététicienne

Jessy MARTINE
06 07 28 40 40

Perturbation de la réception de la TNT

Comment communiquer une perturbation de la réception de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) aux différents acteurs de la diffusion.

**Qui contacter
en cas de mauvaise
réception de la TNT ?**



ANFR

0 970 818 818
(appel non surtaxé)

Lundi au vendredi 8 h à 19 h

www.recevoirlatnt.fr





Le Mot du Maire

Au début de l'année 2020, lors de l'apparition de cette épidémie COVID 19, nous étions loin de nous douter que cette pandémie nous aurait affectés aussi durablement. Après un début d'été où l'horizon semblait s'éclaircir, un nouveau variant dit « variant Delta » vient obscurcir l'embellie que nous envisagions, il convient donc de rester vigilant et d'espérer que la vaccination de masse permette d'endiguer la propagation de ce virus avant l'arrivée d'autres variants plus dangereux encore.

Dans ce contexte particulier, le personnel communal et l'équipe municipale se sont adaptés pour continuer de travailler sur les différents dossiers. Tout d'abord, l'avancée de la révision de notre PLU qui se poursuit avec l'écriture du règlement des différentes zones et l'inscription des parcelles destinées à l'accueil de nouveaux habitants.

Dans notre édition de février 2021, je précisais que l'élaboration du budget devait éclairer nos choix pour les travaux d'entretien ou d'investissements.

Ce bulletin vous fait part des finances de la commune et vous informe des réalisations prévues pour cette année 2021.

En voici quelques-unes :

- L'acquisition et la pose d'un défibrillateur au niveau de la salle des fêtes ;
- Le renouvellement du matériel de cuisine de notre salle polyvalente (four, plaque de cuisson, friteuse, congélateur) et l'installation d'une chambre froide ;
- L'entreprise Ledru a réalisé les travaux de réparations de toiture de l'église ;
- L'entreprise Tardif-Belloir interviendra courant septembre-octobre pour effectuer les peintures extérieures de la salle des sports ;
- Des travaux de rénovation énergétique avec le remplacement des ventilo-convecteurs dans la salle des fêtes et l'optimisation de notre réseau de chaleur de la chaufferie-bois.

En partenariat avec l'ADOGEC de notre RPI, nous avons avec les communes de Combourtille et Parcé répondu à l'appel à projet « Label Ecole Numériques ». Nos dossiers ont été retenus ce qui permettra d'équiper les trois sites du RPI de matériels informatiques performants.

A propos de notre terrain multisports, vous êtes nombreux à nous interroger sur l'absence de poubelles dans cet espace, en fait, c'est un choix du conseil municipal qui a suivi l'exemple de certaines villes ou sites touristiques qui ont décidé de supprimer les poubelles, les expériences menées ont conclu que ces endroits étaient plus propres et donc plus accueillants. Pour cela nous comptons sur le civisme des utilisateurs dans la gestion de leurs propres déchets.

Nous avons convenu d'organiser le 18 septembre 2021 l'inauguration du terrain multisports et partager autour du verre de l'amitié un moment de rencontre et d'échanges. Compte tenu des nouvelles règles liées au COVID avec l'obligation du passe sanitaire, nous avons décidé de reporter cette journée à une date ultérieure.

Après un été perturbé par une météo capricieuse, je vous souhaite à tous une rentrée de septembre réussie, qu'elle soit dans le cadre scolaire, professionnel ou associatif.

Cordialement,

Le Maire, Daniel Balluais

Les décisions du Conseil Municipal

16 janvier / 20 février / 23 avril / 27 mai / 11 juin

URBANISME / AMÉNAGEMENT / TRAVAUX

◆ URBANISME

• DROIT DE PRÉEMPTION

Le droit de préemption urbain (DPU) est une procédure qui permet à la commune d'acquérir en priorité certains terrains sur des zones définies du Plan Local d'Urbanisme. Ce périmètre se limite aux zones UE et UA (bourg élargi).

Le conseil municipal renonce à faire valoir son droit de préemption relatif aux cessions ci-dessous :

- 2 Rue des Genets
- 3 Rue des Oliviers
- Lieu-dit Le Grand Courtil
- 16 La Haye
- La Haye Blossière
- 8 Rue du Clos Bocager
- 62 Rue de Fougères
- 50 Rue de Fougères
- 4 Rue de la Chapellenie

Compte tenu du classement en zone à densifier, après en avoir débattu et suite à un vote à bulletin secret (vote pour : 12 / contre : 1 / abstention : 0), le conseil municipal décide de faire valoir son droit de préemption relatif à la cession du bien ci-dessous :

- a. 18 Rue de Fougères : Sect° D 821
- b. Les Prés du Bourg : Sect° ZD 16 pour une surface de 1374 m²



• RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS) AVEC LE SCOT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que suite au désengagement de l'état en matière d'instruction des dossiers d'urbanisme en 2015, la compétence a été reprise par le Syndicat de Cohérence Territoriale (SCOT) au 01/01/2016.

Une première convention avait été signée au 1^{er} janvier 2016 avec le Syndicat Mixte du SCOT. Afin de pouvoir continuer à bénéficier des services du SCOT, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au renouvellement de cette convention pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

• REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La révision du PLU est toujours en cours avec l'écriture du règlement des différentes zones (agricoles, naturelles, urbanisées et à urbaniser). Afin de pourvoir à l'arrivée de nouveaux habitants, le conseil municipal est amené à définir des zones à urbaniser ainsi que des zones à densifier;

LA PROCEDURE, D'UNE DUREE DE 2 ANS :



◆ AMÉNAGEMENT

• TERRAIN MULTISPORTS LOT 1 VRD / AVENANT N°3

Objet de l'avenant :

Travaux en moins-value

- Dépose et mise en stock des buts de football
- Reprise des buts football y compris ancrage
- Géotextile

Travaux en plus-value

- Ragréage et peinture sur mur béton existant
- Bancs assise bois

Evolution de la fiche marché

Offre de base initiale (lot n°1) :	89 633,00 HT
Montant de l'avenant n°1 :	+ 4 050,00 HT
Montant de l'avenant n°2 :	+ 1 228,50 HT
Montant de l'avenant n°3 :	+ 1 060,00 HT
Nouveau montant du lot n°1 :	95 971,50 HT



• TRAVAUX VOIRIE 2021

Fauchage des accotements - Débroussaillage - Balayage - Voirie

M. Christophe GILLES, Adjoint en charge de la voirie communale, présente les différentes offres suite à la consultation lancée pour les travaux de fauchage des accotements, débroussaillage, balayage et voirie. Le conseil municipal valide les offres suivantes :

- Entreprise JARDIN pour un montant de 7 171,50 € HT (fauchage des accotements - débroussaillage)
- Entreprise THEAUD pour un montant de 1 152,00 € HT (balayage de l'agglomération).
- Entreprise GALLE pour un montant de 5 520, 00 € HT (voirie)

Travaux de voirie à réaliser : - Bordures Rue des Chênes
- Bordures trottoir Rue de la Cosvinière
- Sentier piétonnier (mise à niveau)
- Reprise îlot Rue de Fougères
- Reprise d'un tampon Rue de Fougères

• TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX

• SALLE POLYVALENTE : RÉNOVATION DE LA CUISINE

Suite à la rénovation de la salle polyvalente (peinture, isolation extérieure, menuiserie...), une modernisation des équipements de la cuisine s'est avérée indispensable

Remplacement des éléments de cuisson, du congélateur et reconfiguration de l'espace



Mise en place d'une chambre froide



Le conseil municipal a retenu les entreprises suivantes :

- Entreprise de maçonnerie COSTARD de Parcé : 1 507,00 € TTC
- Entreprise d'électricité et plomberie AS PLOMB ELEC de Billé : 901,20 € TTC
- Entreprise Hervé GIRAULT de La Brulatte (53) pour le matériel de cuisine pour un montant de 29 388 € TTC

• SALLE DES SPORTS : TRAVAUX DE PEINTURE EXTÉRIEURE

Les travaux relatifs à la réfection de la salle des sports portent sur le ravalement de la façade, la remise en état des boiseries, des barreaux et le nettoyage du bardage. Le conseil municipal a décidé de retenir l'entreprise sarl TARDIF-BELLOIR de Billé pour un montant de 13 979,55 € TTC.

• EGLISE : ENTRETIEN DE LA TOITURE

Des travaux d'entretien de la toiture s'avèrent nécessaires. Le conseil municipal a décidé de confier ces travaux à l'entreprise LEDRU Couverture de Javené pour un montant de 13 183,15€ TTC.

MAIRIE

• CHAUDIÈRE BOIS ET RÉSEAU DE CHALEUR

OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet relatif au suivi et à l'optimisation de la chaufferie sur l'ensemble des bâtiments reliés à la chaudière bois (pôle enfance, restaurant scolaire, bibliothèque, salle polyvalente). Ce projet a été évoqué lors de la présentation des résultats du CEP par Mme Stéphanie GESLOT référente du pays de Fougères (séance du mois de juillet 2020).

L'optimisation des énergies passera par la mise en place d'un suivi de performance énergétique de la chaufferie bois via la programmation horaire du fonctionnement du chauffage et de l'eau chaude.

Pour parvenir à cette solution, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise SENS4 pour un montant de 4 980 € TTC pour un diagnostic du fonctionnement de la chaudière bois pendant un an.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet relatif à la rénovation du réseau de chaleur de la chaudière bois est éligible à la DSIL dans le cadre du plan de relance énergétique pour l'année 2021.

Il convient, dès lors, de solliciter cette subvention d'équipement avant tout commencement de travaux.

• ACQUISITION DES BORNES INCENDIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Afin de renforcer notre dispositif de défense incendie, le conseil municipal a décidé d'installer deux bornes supplémentaires sur la commune (lieu-dit Mésauboin et la Haute Fonderie). L'achat et l'installation de ces bornes sont éligibles à la DETR pour l'année 2021. Le coût de l'opération est estimé à 4 200 € HT.

Il convient, dès lors, de solliciter la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux avant tout commencement d'exécution (signature devis) et de confirmer l'approbation de l'opération.

• DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Fougères Agglomération a procédé à la mise en place de la commission Intercommunale des Impôts Directs.

M. RIBEIRO Manuel (titulaire) et M. BOUËSSEL DU BOURG Jean (suppléant) ont été désignés pour représenter la commune de Billé.

• COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES : NOMINATION DU DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL JUDICIAIRE

Sur proposition de la municipalité, M. René COCHET a été retenu comme délégué du tribunal judiciaire. Pour rappel, M. Manuel RIBEIRO est délégué au nom de la commune et M. Pierre ROYER, comme délégué de l'administration à cette commission.

• RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

À partir du 1^{er} mars 2020, il devient obligatoire pour les communes de 1 000 habitants et plus de disposer d'un règlement intérieur régissant le fonctionnement du Conseil Municipal (article L.2121-8 du CGCT). Le règlement doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

• PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

Le conseil municipal valide la demande de participation aux charges de fonctionnement pour les enfants de

Billé scolarisés dans les autres communes.

Année 2020-2021 - FOGÈRES:

• Écoles privées :		• Écoles publiques :	
2 enfants en maternelle x 819,20 € =	1 638,40 €	1 enfant en maternelle x 819,20 =	819,20 €
1 enfant en élémentaire x 386 € =	386,00 €	4 enfants en élémentaire x 415,20 € =	1 660,80 €
	2 024,40 €		2 480,00 €

• PROJET ÉCOLE NUMÉRIQUE : VALIDATION DU DEVIS

Le projet « **Label Ecoles Numériques** » a pour but de favoriser le développement de l'innovation numérique dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales. Le porteur du projet est l'Éducation Nationale. En 2020, la commune avait présenté un dossier de candidature qui a reçu un avis favorable contractualisé par la signature d'une convention avec l'académie de Rennes.

La mise en œuvre de ce projet passe par l'acquisition du matériel informatique par la commune (subventionnée à hauteur de 50 % par l'Éducation Nationale) et par la formation des élèves via l'école.

Le Conseil Municipal valide le devis relatif à l'acquisition du matériel de l'entreprise IDEAL CONCEPT INFORMATIQUE pour un montant de 10 112,78 € HT, soit 12 135,35 € TTC.

• AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PLH COMMUNAUTAIRE

Par délibération du 15 février 2021, le Conseil Communautaire de Fougères Agglomération a arrêté le Programme Local de l'Habitat sur l'ensemble de son territoire.

Le programme, défini pour une période de 6 ans, devra permettre de guider l'action publique dans la politique du logement.

Ce projet de PLH vise à répondre aux enjeux de 4 orientations clés :

- Orientation 1 : Enrichir et diversifier l'offre de logement dans une approche d'économie foncière et de renouvellement urbain.
- Orientation 2 : Améliorer le confort du parc existant et valoriser le patrimoine
- Orientation 3 : Répondre plus qualitativement aux besoins spécifiques des publics spécifiques
- Orientation 4 : Observer, suivre et animer la politique locale de l'habitat dans une dynamique partenariale.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au PLH Communautaire.

• EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal décide de maintenir l'exonération totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour une durée de 2 ans pour toutes les constructions neuves, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation.

• CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF :

La convention territoriale globale (CTG) est un accord de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Ce cadre contractuel entre la CAF et les collectivités couvre la période 2020-2025.

Les municipalités sont invitées à donner un avis sur le diagnostic et les enjeux relatifs au territoire de Fougères Agglomération avant la signature définitive de la convention prévue pour la fin de l'année 2021.

Monsieur le Maire, invite la 1^{ère} adjointe à présenter le document support du diagnostic (réunion du 19 mai 2021).

Le Conseil Municipal décide d'interroger Fougères agglomération sur les critères relatifs au découpage des secteurs.

BUDGET COMMUNAL

◆ VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les subventions suivantes pour l'année 2021

	Vote 2020	Vote 2021
SECTEUR ANIMATION CULTURELLE		
Amis de Jaunouse	60,00 €	60,00 €
Club de l'amitié de Billé	160,00 €	160,00 €
Comité des fêtes de Billé	390,00 €	390,00 €
Les amis de la MARPA	140,00 €	140,00 €
Association Famille Rurale (CLSH)	4006,00 €	4006,00 €
SECTEUR SOCIAL ET DIVERS		
ADMR Mélusine Fleurigné	1079,00 €	1080,00 €
Amicale des chasseurs de Billé	400,00 €	400,00 €
Ass des anciens combattants de Billé (UNC)	400,00 €	250,00 €
Croix d'or de Fougères	65,00 €	65,00 €
FA MI RE dans le pré	320,00 €	320,00 €
SECTEUR SPORTIF		
Badminton	871,20 €	660,00 €
Groupement Jeune du Bocage Fougerais	1920,20 €	1944,00 €
Gym détente	158,40 €	92,40 €
Union Sportive Billé Javené	1676,40 €	1551,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	11646,20 €	11118,40 €

◆ AUTRES SUBVENTIONS ANNUELLES 2021

Le conseil municipal valide les subventions suivantes :

- Repas Club de l'amitié : 8,00 € par personne / repas
- Association ALSH CSF BILLE-COMBOURTILLE-PARCE
Pour rappel, le montant de la subvention allouée à l'accueil de loisirs 2021 s'élève à 10 846,84€.
- Classes découvertes : 41,00 € par enfant domicilié à Billé et scolarisé en classe maternelle ou élémentaire.
Subvention versée une seule fois pendant la scolarité de l'enfant.
- Arbre de Noël : 8,00 € par enfant de Billé scolarisé au sein du RPI Billé-Combourtille-Parcé.
- Subvention ADOGEC (garderie) : La garderie clôture son exercice 2019-2020 avec un déficit.
La subvention accordée par la commune est de 3634,83 €.

◆ PARTICIPATIONS 2021 DE LA COMMUNE AU BUDGET SIVOM, SIRS TRANSPORT ET RESTAURATION SCOLAIRE

Afin d'assurer le bon fonctionnement des syndicats intercommunaux de Billé, Combourtille et Parcé, les élus ont décidé d'attribuer les participations suivantes :

- SIVOM Budget pôle Santé : 4 543,54 €
- SIRS Budget principal Transport scolaire : 9 541,44 €
- SIRS Budget annexe Restauration scolaire : 14 993,96 €

◆ VOTE DU TAUX DES TAXES ANNÉE 2021

Sur décision du conseil municipal, les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2021 restent identiques à ceux de l'année 2020.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'Habitation principale	16,40 %	16,40 % jusqu'en 2022 pour les personnes non exonérées
Taxe d'Habitation logements vacants	16,40%	16,40%
Foncier Bâti*	16,40%	(16,40% + 19,90 %) = 36,30 %*
Foncier Non Bâti	42,69%	42,69%

* Pour compenser la perte des recettes liées à la réforme de la taxe d'habitation, l'état décide d'attribuer aux communes la part de la taxe que percevait le département sur le foncier bâti (Taux de l'Ille et Vilaine : 19.90%). Pour 2021, ce taux de 19,90 % s'ajoute au taux communal de 16,40 %, d'où le taux de 36.30% pour la taxe sur le foncier bâti.

◆ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

• BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

* **Excédent de fonctionnement : 288 256.35 € répartis comme ci-après**

- Excédent de Fonctionnement Reporté : 128 256,35 €
- Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 160 000,00 €

* **Excédent d'Investissement : 106 617.13 € affectés en totalité à l'article**

- Excédent d'Investissement Reporté : 106 617,13 €

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE CA 2020						
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté 2020		177 606,30		355 938,07		533 544,37
Opérations de l'exercice 2020	543 943,99	654 594,04	425 788,67	176 467,73	969 732,66	831 061,77
TOTAUX	543 943,99	832 200,34	425 788,67	532 405,80	969 732,66	1 364 606,14
Totaux cumulés	543 943,99	832 200,34	425 788,67	532 405,80	969 732,66	1 364 606,14
Résultats clôture 2020		288 256,35		106 617,13		394 873,48

• BUDGET ANNEXE SUPÉRETTE

* **Excédent de fonctionnement : 33 646.52 € répartis comme ci-après**

- Excédent de Fonctionnement Reporté : 3 646,52 €
- Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 30 000,00 €

* **Déficit d'Investissement : 25 000 € :**

- Déficit d'Investissement Reporté : 25 000,00 €

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

Le budget communal est voté en fonctionnement à hauteur de 733 230,35 € et en investissement à hauteur de 542 188,19 €.

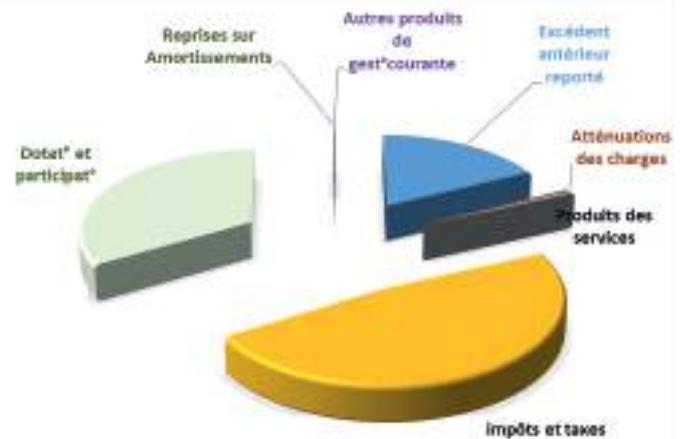
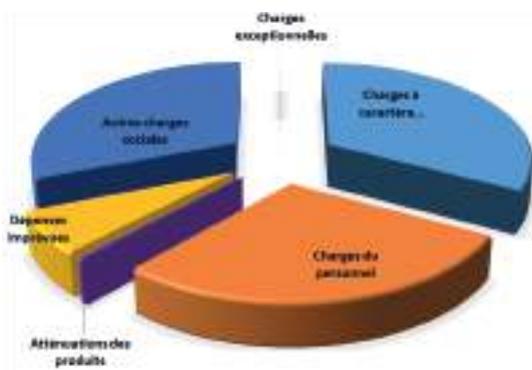
VOTE DU BUDGET ANNEXE SUPÉRETTE 2021

Le budget annexe (supérette) est voté en fonctionnement à hauteur de 12 156,52 € et en investissement à hauteur de 30 000,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021	Part en %
Charges à caractère général	239 824.89 €	33%
Charges du personnel	209 550.00 €	29%
Atténuations des produits	2 500.00 €	0%
Dépenses imprévues	50 879.00 €	7%
Autres charges sociales	226 021.80 €	31%
Charges financières	859.44 €	0%
Charges exceptionnelles	200.00 €	0%
Opération d'ordre	3 395.22 €	0%
TOTAL	733 230.35 €	100%

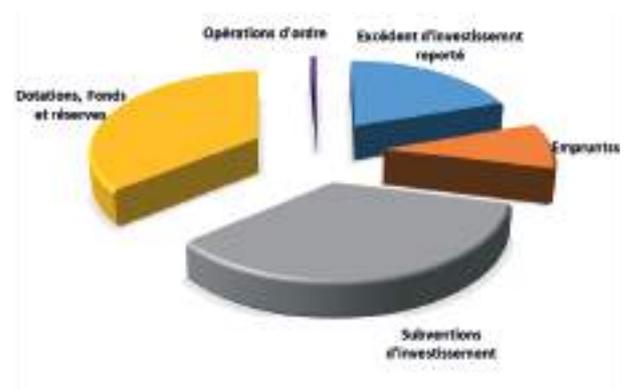
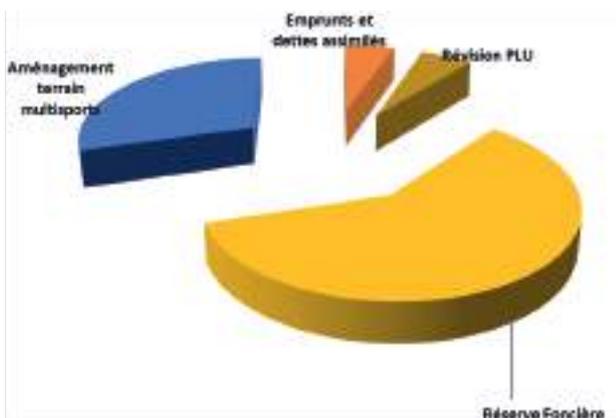
RECETTES	BP 2021	Part %
Excédent antérieur reporté	128 256.35 €	17%
Atténuations des charges	700.00 €	0%
Produits des services	4 700.00 €	1%
Impôts et taxes	352 853.00 €	48%
Dotat° et participat°	245 500.00 €	33%
Autres produits de gest° courante	1 010.00 €	0%
Produits Financiers	11.00 €	0%
Reprises sur Amortissements	200.00 €	0%
TOTAL	733 230.35 €	100%



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BDP 2021	Part en %
Dépenses imprévues	0.00 €	0.0%
Emprunts et dettes assimilés	28 600.00 €	5.3%
Immobilisation incorporelles (révision Plu)	30 000.00 €	5.5%
Immobilisation Corporelles (réserve foncière, agencement des terrains, amélioration énergétique du pôle enfance,)	322 504.78 €	59.5%
Immobilisation encours (Aménagement terrain multisports et aires de jeux)	161 083.41 €	29.7%
TOTAL	542 188.19 €	100.0%

RECETTES	BP 2021	Part en %
Excédent d'investissement reporté	106 617.13 €	20%
Emprunts	50 000.00 €	9%
Dotations, Fonds et réserves	190 233.84 €	35%
Subventions d'investissement	191 942.00 €	35%
Opérations d'ordre	3 395.22 €	1%
TOTAL	542 188.19 €	100%





Karen et Nolwenn dans la cuisine de la salle polyvalente

ARGENT DE POCHE

Le dispositif «argent de poche» a été reconduit cette année pendant les vacances d'été.

Killian, Nolwenn, Karen, Enora, Bérénice, Léna et Melvyn se sont inscrits pour cette période.

Enora et Killian autour de l'église avec Fabrice



Enora et Bérénice dans la salle du foyer avec Arnaud, un élu



Léna et Melvyn à la Cité de la Villansois



L'accueil de loisirs sans hébergement

L'accueil de loisirs Billé Parcé Combourtille accueille vos enfants de 3 à 12 ans tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'accueil de votre enfant se fait à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas. La facture est établie en fonction de votre quotient familial. Le centre est ouvert de 8h45 à 17h15 avec possibilité de garderie à partir de 7h15 et le soir jusqu'à 18h30.

Lors des mercredis ou des vacances scolaires, un fil rouge guide les animations de vos enfants. La bande dessinée était à l'honneur pour les mercredis de mai et juin par exemple.

Des stages sont proposés les mercredis matins et pendant les vacances scolaires : spectacle de marionnettes, chasse au trésor, ventrigrisse, atelier

cuisine, défis...

Des activités manuelles, sportives, culturelles et scientifiques sont également proposées et de nombreuses sorties : zoo, sortie en forêt, à la plage, divertissement parc, piscine, sortie à cheval...

Suite à la crise sanitaire, nous avons dû nous adapter et avons organisé des veillées et nuits sous tente qui ont beaucoup plu aux enfants. Elles seront renouvelées cette année pour leur plus grand plaisir.

Pour vous donner une idée des mercredis au centre, voici ce qui s'est passé aux mois de mai et juin 2021.



Pour les inscriptions, rapprochez vous de Lucie PEUCHANT, directrice du centre par mail villagenchante@hotmail.fr ou au 06 78 87 73 76.

Un dossier d'inscription doit être rempli tous les ans.

A très vite !
L'équipe d'animation

L'ADOGEC et l'APEL mais qu'est ce que c'est ?

Ce sont 2 associations de bénévoles qui participent à la vie de l'école.

Membres de l'ADOGEC - élection du nouveau bureau le mardi 15 juin à 19h



Membres de l'APEL - avec de nombreux parents d'enfants en CM2 l'année prochaine... (dernière année dans l'association)



L'ADOGEC c'est l'Alliance Des OGEC (Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique) des 3 écoles du RPI (Billé, Combourillé, Parcé)

Pourquoi s'investir dans l'Ogec ?



En cours

- Informatisation des classes du RPI
- Projet d'agrandissement de la cour d'école de Parcé

Vie Associative

AVANT



La classe de Sophie à Combourtille.

APRÈS



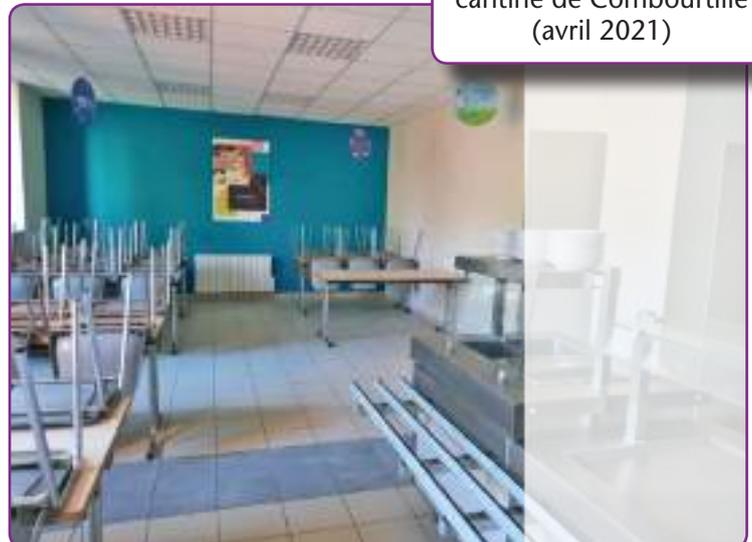
Nettoyage de la façade arrière de l'école de Billé



Installation kitchenette salle des maîtresses Combourtille



Ramassage des feuilles et élagage de l'arbre



Ligne de self de la cantine de Combourtille (avril 2021)

L'APEL, À QUOI ÇA SERT ?

Facile, c'est l'asso des parents d'élèves.

Oui, mais c'est un peu plus que ça...



C'est un moyen de créer **du lien et du partage** entre les parents et l'école.

C'est l'envie d'œuvrer ensemble pour **le bien-être et l'épanouissement** de nos enfants.



Et concrètement?

Veille à la qualité de la relation parents, enfants et enseignants.

Participation financière pour les sorties scolaires grâce aux ventes (gâteaux, bijoux, saucissons...)

Achat de dictionnaires pour chaque élève de CE et de fichiers de mathématiques (GS, CP, CE2)

Organisation de spectacle de printemps (mise en place de la table, buvette, tombola...) de la kermesse (stands de jeux) en collaboration avec l'ADOGEC

L'école a besoin de vous pour fonctionner dans de bonnes conditions.

Y aller comme nos Parents, rejoignez l'association...



On espère qu'ils s'occupent de notre école !

On voit l'école s'épanouir !



Nous avons besoin d'idées d'actions pour récolter de l'argent ou améliorer le cadre du quotidien de vos enfants.

N'hésitez pas à nous partager vos idées

Pas besoin nécessairement d'être membre pour faire évoluer et partager vos idées.

N'hésitez pas à nous les communiquer par mail ou en venant à notre rencontre.

Pour nous joindre ou avoir des informations complémentaires

ADOGEC Estelle MORFOISSE (présidente)
APEL

06 75 16 54 11

tresorerie.adogec@gmail.com

Planning Salle de Sports 2021 - 2022

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	AUTRES
7:00							
8:00							
9:00							
10:00					Gym (début et fin saison)		
10,30			Foot 10 H à 12 H		(10 H à 11 H)	Foot 10 H à 12 H	
11:00		Droit de Cité (10 H 30 à 12 H 00)		Droit de Cité (10 H 30 à 12 H 00)			
11:30							
12:00							
12:30							
13:00							JEUDI
13,30							
14:00							CLUB HOUSE
14,30	Ecole (13 h 30 à 16 H 30)			Ecole (13 H 30 à 16 H 30)		Twirling (14 H à 16 H 30)	DROIT DE CITE
15:00							
15,30							
16:00							
16,30							
17:00							
17,30			VOLLEY entraîn- nements 17 H 30 à 19 H			Aéromodélisme (17 H à 19 H) (oct. à avril)	
18:00							
18,30							
19:00							
19,30							
20:00							
20,30		Gym (début et fin saison) 20 H à 21 H					
21,00	Badminton		Badminton	Badminton	VOLLEY 20 H à 22 H		
21,30							
22,00	(19 H à 23 H 30)		(20 H à 23 H 30)	(19 H à 23 H 30)			
22,30							
23,00							

PALETS - vendredi soir de 20H à 23H - en mezzanine - les 1er et 3ème vendredis

Pas de concours de palets, ni de vin d'honneur dans la salle de sport

L'espace jeux « **FA MI RE** »

ré-ouvre ses portes

le jeudi 9 septembre 2021
au pôle enfance de Billé à 10h.

Nous accueillerons les enfants
de 3 mois à 3 ans

accompagnés de leur assistante maternelle,
leur parent ou grand-parent.

AVIS DE RECHERCHE

Nous recherchons
une **nouvelle présidente**
pour la rentrée 2022,
si personne ne se présente
l'association sera dissoute
et l'espace jeux fermera...

U. S. B. J.



L'école de foot de l'US Billé/Javené a tout de même réussi à conserver son activité durant la période de crise sanitaire.

Malgré les nombreuses restrictions gouvernementales au cours de cette saison 2020/2021 blanche, sans compétition en raison de la Covid 19, les jeunes licenciés des catégories U6 à U12 ont pu pratiquer leur sport favori au travers de divers entraînements hebdomadaires, stages multi-sports, au stade de Billé et de Javené, quasiment tout au long de l'année, mis à part pendant le confinement de novembre 2020. Ces derniers se déroulaient en respectant un protocole strict. A noter également l'organisation d'un Arbre de Noël et d'une Galette des Rois, adaptés aux circonstances, en décembre et janvier dernier. Par contre, toutes les oppositions intra-clubs et inter-clubs étaient interdites, lors de ces 7 derniers mois. Cependant, celles-ci sont désormais autorisées que depuis très récemment, comme l'atteste cet article, ci-dessous pour la plus grande joie de nos jeunes pousses. A signaler par la même occasion, que jusqu'à fin juin, des matchs amicaux et mini-rassemblés ont été organisés face à des équipes limitrophes, pour toutes les catégories d'âge. Des portes ouvertes, ont eu lieu tous les mercredis, en vue de nouvelles inscriptions, pour la prochaine saison. Le club tient donc à remercier tous les éducateurs et les bénévoles qui ont œuvré durant toute cette période compliquée, afin que les enfants conservent un lien social.

Superbe journée pour notre école de foot

Le samedi 5 juin 2021, sous un beau soleil estival, nos jeunes licenciés disputaient diverses oppositions amicales contre le CF2L/Sud-Fougerais. C'est ainsi que toutes les catégories d'âge (U6 à U12) se sont retrouvées sur le rectangle vert, pour retrouver le plaisir de jouer ensemble dans un excellent état d'esprit jovial, après de longs mois d'interruption due à la crise sanitaire.

Tout d'abord, en matinée, sur le nouveau terrain synthétique de La Chapelle-Janson, lors d'un mini-plateau U6 à U9, les jeunes pousses billéennes et javenéennes ont eu l'honneur et la belle surprise de rencontrer Eduardo CAMAVINGA, joueur professionnel du Stade Rennais et international tricolore qui est actuellement le parrain du CF2L Football, alors que l'après-midi, c'était au tour des U10 aux U12 de se réunir au stade de Javené pour réaliser des matchs amicaux où nos deux jeunes arbitres du club Mathéo DAHIREL et Thomas RÉBILLON officiaient. Nous tenons à les remercier pour leur présence. Ces bons moments footballistiques conviviaux réjouissaient tous les enfants, parents, éducateurs et bénévoles. A cette occasion, nous remercions le CF2L et le FC Sud-Fougerais pour ces beaux instants de partage et d'échange, autour de la même passion (En photos jointes, les U6/U7/U8/U9, en plateau à La Chapelle-Janson, en compagnie d'Eduardo CAMAVINGA et nos U9/U10, l'après-midi, au Stade de Javené).

Par ailleurs, vu que le protocole sanitaire s'avérait plus complexe, au niveau des adultes, les séniors ont dû se contenter de s'entraîner individuellement de manière régulière, le dimanche matin.



Lors de l'exercice 2021/2022,

- les seniors (A) évolueront en Régional 2,
- l'équipe réserve en District 1,
- l'équipe (C) en District 3,
- les U6 à U11 joueront au niveau secteur,
- les U12 aux U18, nos jeunes intégreront le GJBF et s'étalonneront aux joutes départementales.

Pour tous renseignements et inscriptions dès l'âge de 5 ans, contactez
Stéphane COUILLARD au 06 99 02 20 01,
Franck TABURET au 07 81 99 15 70,
Arnaud DUPRÉ au 06 68 85 77 52.

Consultez notre site internet : <https://www.usbj.net/>
pour avoir plus d'informations sur la vie du club.



CLUB de L'AMITIÉ

Toujours en veille, dans l'attente d'une amélioration sanitaire et d'une réglementation assouplie; nous espérons vivement reprendre les activités qui nous sont propres.

Actuellement, seules les activités de plein air sont autorisées. Pour info, les joueurs de boules se réunissent tout les mardis à 14 heures sur le terrain multi sport, les adhérent(e)s qui souhaiteraient les rejoindre seront les bienvenu(e)s.

Pour une reprise des autres activités, les infos paraîtront dans la presse.



La **MÉDIATHÈQUE** de Billé sera fermée tout le mois d'août.

— Réouverture le mercredi 1^{er} septembre 2021. —

La médiathèque de Billé propose de nouveaux jeux de société : «Crazy cups», «Bandido», «soboteur», «codenames», «genius square» et bien d'autres...

Alors n'hésitez pas à venir les découvrir.

Rappel

L'inscription à la médiathèque est entièrement gratuite. Le prêt des documents est illimité et pour une durée de 4 semaines.

Jours et heures d'ouverture

Mercredi	16h00 - 18h00
Vendredi	16h00 - 17h30
Samedi	10h30 - 12h00

Lundi 8 Mars 2021.

L'ASSOCIATION UNC DE BILLÉ a tenu son Assemblée Générale Ordinaire, en comité restreint vu les circonstances actuelles.

En début de séance, Mr François DELCOURT Président à fait observer une minute de silence en mémoire de quatre adhérents A.C. décédés

Pour 2020 :

Mr Marcel Gilles et Mr Paul Helleux

Pour 2021

Mr Louis Vacher et Mr Amand Delatouche

L'Association compte 55 adhérents

Mr Maurice Lemoine présente le résultat de la trésorerie

Ensuite, le bureau est voté par les 11 membres présents du bureau et 32 pouvoirs

Joseph Ferron laisse sa place de secrétaire adjoint à Pierre Royer



NOUVEAU BUREAU :

- Président = Mr François Delcourt
- Vice -Président Mme Marie Joseph Haudebert
- Trésorier =Mr Maurice Lemoine
- Trésorier Adjoint=Mr Jean Paul Vannier
- Secrétaire =Mme Colette Legrand
- Secrétaire Adjoint =Mr Pierre Royer

Cérémonie du 8 MAI

La cérémonie du 8 Mai s'est déroulée samedi à 11h30 en comité restreint à cause du Covid 19 ;

Après la levée des couleurs, les lectures ont été lues par François Delcourt ,président de la section de l'U N C de Billé, par Marie Jo Haudebert vice-présidente et par Daniel Balluais Mr Le Maire.Puis lecture du message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées.

Une bougie a été déposée, ainsi qu'une gerbe de fleurs, une minute de silence a été observée en mémoire des anciens combattants, la cérémonie s'est terminée par la Marseillaise .



INVITATION

Commémoration du jeudi 11 Novembre 2021 à 11 heures

Sous réserve de l'évolution du Covid 19.

Rassemblement 10h45 devant le monument aux morts

Suivi du vin d'honneur offert par la municipalité.

La présence des habitants et la participation des enfants est vivement souhaitée.

Petite rubrique historique par Jo Rahuel

Vivre et mourir à Billé

S'il peut paraître évident pour tout le monde que la démographie de la commune a changé au cours des siècles, il n'en reste pas moins que les registres de la paroisse et de l'état civil ne sont pas sans receler quelques surprises, tel ce décès à 116 ans de Jean Bidaine en 1728. En y regardant de plus près, il mourut à 103 ans, ce qui n'est pas si mal pour l'époque, même pour la nôtre.

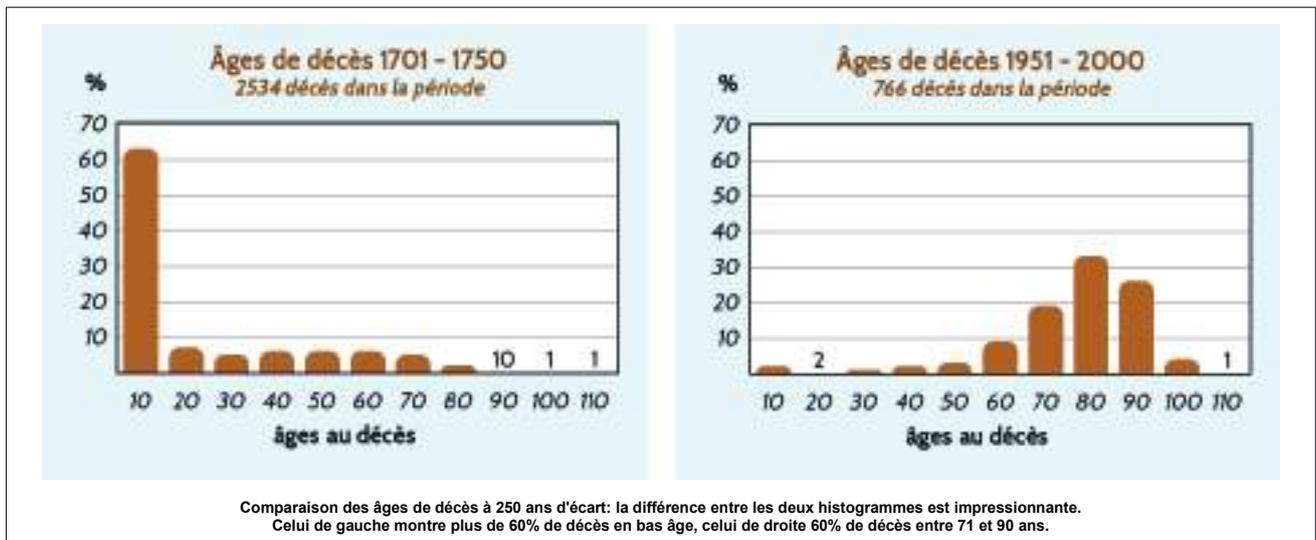
Longévité

Au fil du temps, l'espérance de vie n'a cessé de croître et plus particulièrement à partir du XX^{ème} siècle. La mortalité infantile d'autrefois, nous semble inimaginable. Un enfant qui naissait entre 1701 et 1750 avait 60 chances sur cent de mourir avant sa dixième année. La plupart des décès se produisaient bien avant cet âge: dès

entre 1751 et 1773 d'Anne Coquelin, seconde épouse de Jean Béziel. Il naquit 17 enfants à la Loirie chez Julienne Lagrée et Marc Durocher de 1727 à 1753 et aussi 17 chez Marie Saudrais et Jean Gautrie de 1759 à 1780, d'abord à la Bordelière puis à l'Épinay.

Si les naissances étaient très nombreuses, la mortalité infantile sévissait cruellement comme nous l'avons observé précédemment. Des 91 enfants énumérés ci-dessus, seulement onze se marieront, cependant, aucun des jeunes Béziel tous décédés avant 19 ans.

Du côté des familles recomposées, c'est Joseph Chevallier (1706-1771) qui détient la palme avec 27 enfants nés de trois épouses successives.



la naissance et pendant la période néonatale. Ainsi, contrairement à une opinion répandue, il y avait alors peu de familles nombreuses. Cet état de chose va perdurer jusque dans la première moitié du siècle dernier quand environ un quart des enfants n'atteignaient toujours pas 10 ans.

Sur l'histogramme de gauche on note aussi que les pourcentages restent pratiquement constants de 20 à 70 ans alors qu'à droite, ils commencent à augmenter à 60 ans pour culminer à 80. Ceci montre bien qu'autrefois le risque de décès était le même à tous les âges. Les femmes, en particulier, étaient exposées à chaque accouchement. À cela il faut ajouter les épidémies, les blessures qu'on ne savait soigner, le manque d'hygiène et la malnutrition.

Fécondité

Quelques familles de Billé accueillirent un grand nombre d'enfants. Le cas de Jeanne Duplessix (1705-1782), l'épouse de François Prodhomme qui mit au monde vingt enfants à l'Aunée de 1724 à 1750 est le plus marquant. Un autre couple eut 19 enfants dont les naissances s'échelonnèrent à Saint-Georges-de-Chesné et à Billé (Launay) de 1765 à 1791. Il s'agit d'Étiennette Legrand et de Jean Delourme. Ce ne sont pas moins de 18 enfants qui naquirent

Mariages

Dans le passé, le nombre de remariages était très élevé. 933 personnes se sont mariées deux fois et 113 trois fois. Nous avons relevé 16 personnes ayant contracté quatre mariages. Des mariages multiples mentionnés, un au moins a eu lieu à Billé.

La première cause de remariage est due aux fréquents décès de femmes en couches. C'est pourquoi ce sont plus souvent des hommes qui se remarient plusieurs fois. Mais un mari pouvait aussi mourir jeune et la veuve se remarier. Une seule femme s'est remariée quatre fois.

La plus grande différence d'âge entre époux parmi les 2 952 couples mariés à Billé avant 1921 est de 44 ans entre Jean Gilles et Perrine Tiercin en 1832. Il avait 68 ans et elle 23. Il en était à son troisième mariage. Ils eurent une fille en 1833. La jeune veuve se maria en 1839 après le décès de ce premier mari en 1836.

À l'inverse, et non moins étonnante, est la différence d'âge de 35 ans entre Anne Ferron - 57 ans - et son second mari François Lebâcle - 22 ans. Il se marièrent à Billé le 6 juin 1775. Elle était veuve de Charles Gentilhomme, meunier, décédé au Margat en 1771. Le jeune homme était aussi d'une famille de meuniers. Ainsi, le moulin put-il continuer de tourner...



Une étude démographique plus complète est publiée sur le site internet. Elle présente le profil de nombreuses familles de Billé avec les détails des mariages, des naissances et des décès.

En outre, vous y retrouverez beaucoup d'autres aspects de l'Histoire de Billé, de ses gens et de son patrimoine.

<http://billelesmouches.eu>



Vous avez changé de dizaine l'année dernière
ou vous changez de dizaine cette année !

Nous avons le plaisir de vous convier
à la fête des Classes 0 et 1 de BILLE
qui se déroulera le

Samedi 13 novembre 2021

à la salle des fêtes de Billé

11h → Dépôt de gerbe au monument près de l'Église

11h30 → Photo suivie du vin d'honneur

Menus

MENU adulte : 38 €

Cocktail pétillant maison : Fraise d'Amour et ses 3 mises en bouche
Blanquette océane maison, légumes et jus de cuisson
Filet de canard grillé au caramel de fruits rouges
Duo de fromage et feuille de chêne au balsamique
Assortiment de mignardises façon café gourmand
(riz au lait et coulis de framboise, moelleux chocolat chaud,
macaron caramel au beurre salé, cannelé au rhum, tarte citron)
Café + boissons

CLASSES 0 CLASSES 1

La date du 13 novembre 2021 a été retenue pour se retrouver et fêter les classes. Après la déconvenue de 2020 des classes 0, il a été proposé d'associer les classes 0 et les classes 1.

Merci de prendre date.

Cette journée de retrouvailles se fera en fonction de l'évolution des conditions sanitaires avec l'obligation du Passe sanitaire.

MENU enfant : 12 €

Quiche
Blanc de volaille purée
Dessert

Inscription Classes

Monsieur, Madame.....

Nombre d'adulte : X 38 €

Nombre d'enfant : X 12 €

TOTAL :

Réponse avant le 30 Septembre 2021,
chèque à l'ordre des classes 0 et 1 de Billé
et à adresser à :

- ▶ Marie-Agnès LEDRU
34, RUE DE FOUGÈRES
35133 BILLE - Tél : 06 48 22 56 34
- ▶ Marie-Françoise SERRAND
15, rue des Forges
35133 BILLÉ - Tél : 06 84 52 51 05

PARTICIPERA aux classes 0 ou 1

NE PARTICIPERA PAS aux classes 0 ou 1

Les photos s'élèvent à 7€ par photo et 12€
(groupe général + tranche d'âge)

Le soir une galette saucisse est proposée
(en supplément à payer sur place)

Nombre de galettes saucisses



MAIRIE de BILLÉ

5, rue de Fougères - 35133 BILLÉ
Tél. 02 99 97 60 33 - Fax 02 99 97 57 72
e.mail : communedebille@wanadoo.fr
Site internet : communedebille.fr

Jours et Horaires d'ouverture

Lundi	14h00 à 17h30
Mardi	8h30 à 12h30
Mercredi	8h30 à 12h30 14h00 à 17h30
Jeudi et vendredi	8h30 à 12h30

